

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 1 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE : 1 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD
Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M.
THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, Mme PREVOST, M.
LEFEVRE, Mme PANIGHINI, Mme GEREMIA, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. BRENOT, M. NEY, Mme
LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. CHIKH (procuration Mme ARENOU)

Mme VERGNAUD (procuration Mme LITI)

Absents :

Mme HADIL

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan comptable M57,

VU le budget primitif 2026 adopté par délibération du Conseil municipal N°2026-DEL-13 du 11 février 2026,

CONSIDERANT que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits,

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé, chaque année, à voter des décisions modificatives notamment des virements de crédits entre chapitres,

CONSIDERANT les besoins d'ajustement en fonctionnement et en investissement ci-dessous :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption d'une décision modificative N°1 du budget communal 2026,

CONSIDERANT en fonctionnement des besoins d'ajustement suivant :

- Prise en compte de l'évolution de la nomenclature M57 pour l'année 2026
- Ajustement du budget subventions aux associations selon la délibération du 11 février 2026

CONSIDERANT en investissement des besoins d'ajustement suivant :

- Prise en compte de l'avenant 1 pour les travaux sur le bâtiment 3 rue de l'Hautil en copropriété

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux marchés publics et au numérique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 comme suit :

En fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE / NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
74 / 74748	Autes communes	- €	-488,00 €
70 / 70875	Remboursement de frais par les communes membres du GFP	- €	488,00 €
65 / 65211	Frais de scolarité	-5 000,00 €	- €
011 / 62875	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	5 000,00 €	- €
65 / 65748	Subventions aux associations et autres	2 200,00 €	- €
65 / 65888	Autres charges diverses de gestion courante	-2 200,00 €	- €
Total en Fonctionnement		- €	- €

Solde en Fonctionnement	0,00 €
--------------------------------	---------------

En investissement :

INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
45 / 458101	Opération sous mandat	25 000,00 €	- €
45 / 458201	Opération sous mandat	- €	25 000,00 €
Total en Investissement		25 000,00 €	25 000,00 €

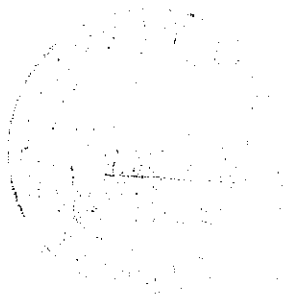
Solde en Investissement	0,00 €
--------------------------------	---------------

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le neuf avril deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260410-2026-DEL-40-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026